

Conférence générale

GC(51)/INF/9

15 septembre 2007

Distribution générale

Français

Original : Anglais

Cinquante et unième session ordinaire

Texte d'une communication du 10 septembre 2007 reçue du représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Agence concernant le rétablissement du droit de vote

Le texte d'une lettre datée du 10 septembre 2007 adressée au Directeur général par le représentant permanent de la Géorgie est reproduit ci-joint à l'intention de la Conférence générale.

AMBASSADE DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE
ET DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE
MISSION PERMANENTE DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE L'OSCE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

le 10 septembre 2007

N° 10/450
10 09 2007

Monsieur le Directeur général,

Je vous informe par la présente que, malgré les graves difficultés financières auxquelles il est confronté depuis plusieurs années, le gouvernement géorgien reste déterminé à honorer ses obligations financières vis-à-vis de l'AIEA. À cet effet, il a conclu un accord concernant un plan de versement sur dix ans, à partir de 2007, en vue de régler ses arriérés de contributions au budget ordinaire, ainsi qu'un accord concernant un plan de versement sur trois ans en vue de régler ses arriérés au titre des dépenses de programme recouvrables.

Conformément aux conditions de ces plans, le gouvernement géorgien s'est acquitté de ses obligations financières pour l'exercice 2007 et continuera à remplir ses obligations les années suivantes. Compte tenu de ces engagements et des versements récents, il demande le rétablissement de son droit de vote à l'Agence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Victor Dolidze
Représentant permanent
Ambassadeur

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
Agence internationale de l'énergie atomique